

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mai 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à inviter le Gouvernement à porter le prêt
aux jeunes soldats au taux minimum de 100 francs par jour.*

PRÉSENTÉE

Par MM. Raymond GUYOT, le Général Ernest PETIT, Mme Renée DERVAUX, MM. Léon DAVID, Adolphe DUTOIT et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La solde de base des militaires servant pendant la durée légale du service n'a pas varié depuis plusieurs années, malgré les promesses réitérées qui ont pu être faites. Elle demeure fixée au taux dérisoire de 30 francs par jour.

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huillier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

(2) *Apparenté :* M. le général Ernest Petit.

Actuellement, pendant l'essentiel de la durée légale, le soldat français appelé à accomplir son service militaire en France perçoit moins, en un mois, qu'un soldat de l'armée américaine stationné sur notre territoire, en un seul jour.

Depuis plusieurs mois on enregistre une hausse sensible du coût de la vie : notamment hausse des tarifs de la S. N. C. F., de nombreux transports urbains et des produits alimentaires. Les dépenses personnelles des jeunes soldats du contingent sont accrues considérablement, aussi convient-il donc de revaloriser la solde de base et de porter le prêt à 100 francs par jour. Tel est l'objet de la présente proposition de résolution que nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien adopter.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à revaloriser la solde de base des militaires et à porter le prêt à 100 francs par jour.